

Ah, vous écrivez ?

Petite étude sur les publications des conservateurs d'État

C'est sur la sollicitation du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), soucieux de mieux connaître les facettes du métier de bibliothécaire, que l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) a proposé, en février 1999, d'explorer les contours de l'activité d'écriture des conservateurs. À prendre la profession sous cet angle de vue inhabituel, on espérait mieux connaître la texture du métier, et ajouter, peut-être, un élément nouveau à sa définition.

Claudine Lieber

Inspection générale
des bibliothèques
claudine.lieber@culture.gouv.fr

Les conservateurs écrivent-ils ? Un peu, beaucoup, passionnément ? Ce corps scientifique profite-t-il d'une familiarité de longue date envers les livres, de sa proximité quotidienne avec le panthéon du savoir et de la littérature pour entrer à son tour dans le champ de l'écriture, érudite ou professionnelle, romanesque ou critique ?

Partir à l'aventure, pêcher l'information en épluchant les souvenirs et les connaissances fragmentaires des uns et des autres paraissait difficile. On pouvait en revanche s'assurer une base de travail ferme en s'emparant d'un certain nombre de publications professionnelles, pour les analyser et y repérer si des conservateurs figuraient parmi les auteurs.

Disposer d'un corpus de conservateurs identifiés permettait un début de réponse à une série de questions intrigantes : y a-t-il des établissements qui favorisent l'activité d'écriture ? De quel type ? Certains lieux, certaines situations hiérarchiques sont-ils plus propices ou plus défavorables ? Au sein d'un même établissement, comment fonctionne l'écriture conjointe, par exemple entre un directeur ou un chef de service et ses adjoints ?

Champ de l'étude

Les revues françaises de bibliothéconomie ne sont pas légion. Ont été prises en compte :

- le *Bulletin des bibliothèques de France*, sur dix ans, 1989 (n° 1)-1998 (n° 6) ;
- le *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, sur six ans, 1989 (n° 142)-1994 (n° 162).

Pour faire bonne mesure et mieux parcourir le domaine « publiable », il convenait de regarder qui étaient les auteurs de la collection « Bibliothèques » du Cercle de la librairie. Il paraissait également nécessaire de dépouiller plusieurs sommes qui ont fait date et constituent des ouvrages de référence pour la profession, soit :

- *L'Histoire des bibliothèques françaises* (4 tomes, publiés entre 1988 et 1992) ;
- *L'Histoire de l'édition française* (4 tomes, publiés entre 1982 et 1986).

On espérait couvrir ainsi une bonne partie du champ professionnel¹. Une enquête complémentaire a été lancée par le CSB auprès des conservateurs de trois promotions de l'École nationale supérieure des

1. Le dépouillement réalisé par l'IGB en 1999 (Jean-Marie Arnoult, Claudine Lieber, Denis Pallier) a été forcément limité par les forces de travail qui ont pu y être consacrées. L'analyse en a été effectuée par Denis Pallier et Claudine Lieber.

Claudine Lieber est inspectrice générale des bibliothèques. Elle a auparavant travaillé à la bibliothèque universitaire et à la bibliothèque municipale de Tours, puis à la Bibliothèque publique d'information. Elle a codirigé l'ouvrage *Désherber en bibliothèque*, manuel pratique de révision des collections (Éd. du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques »).

bibliothèques (devenue l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) et de l'École des Chartes (1969, 1982, DCB 3).

Pourquoi aussi ne pas tenter une incursion dans le vaste territoire, peut-être fertile, des publications d'érudition, de vulgarisation, sur le terrain de la littérature, de l'art, de la musique ou du théâtre, bref ouvrir une fenêtre sur une autre réalité plus secrète de la profession, un jardin un peu caché mais complémentaire ? Une petite série d'entretiens avec des conservateurs écrivant et publiant dans ces domaines s'est ainsi ajoutée².

Quelques points de méthodologie

Les deux corpus cités ci-dessus incorporent à la fois des articles longs, qui supposent un assez fort engagement intellectuel, et des encadrés. On a privilégié les premiers dans le comptage, en considérant qu'une part des sujets des encadrés pouvait être un travail accessoire, ou un travail à fonctions.

Le *Bulletin d'informations de l'ABF* contient de nombreuses contributions - en général autour d'une vingtaine par numéro - parfois très courtes (1 à 2 pages), ce qui multiplie le nombre d'intervenants. Sans jamais exclure le recours à des contributions extérieures à la profession, il est particulièrement ouvert aux profes-

sionnels des bibliothèques, personnel d'État ou en fonction dans les bibliothèques territoriales, qui représentent souvent les trois quarts des contributeurs. Revue d'association, ce *Bulletin* rend compte de ses congrès et séminaires annuels, des travaux en commission, de l'activité de formation, ainsi que des congrès de l'IFLA. On a donc été amené à enlever du dépouillement quelques types de contributions, comme la transcription des interventions des représentants d'administrations centrales, ou des comptes rendus synthétiques.

Le *Bulletin des bibliothèques de France* construit ses numéros avec des articles plus étoffés et moins nombreux, émanant, pour environ 60 %, de conservateurs d'État et territoriaux, sauf exceptions justifiées par le sujet. Au cours des années, il a accueilli davantage d'articles, passant d'une moyenne de 8 à 12 ou 13 articles par numéro. Ont été exclus du champ de l'étude tous les comptes rendus d'ouvrages et les synthèses publiées dans la revue sous la rubrique « Tour d'horizon ».

Les deux revues examinées dans cette étude ont des caractères comparables. Toutes deux composent des numéros en mêlant des contributions de personnels de bibliothèque, de professionnels de la documentation ou de la formation, et des articles écrits par l'interprofession et d'autres métiers : universitaires, sociologues, ou, parfois, consultants, hommes politiques. L'appel à des regards extérieurs de professionnels étrangers y est assez fréquent.

Le dépouillement de chacune des revues présente des difficultés communes : absence de toute notice de présentation des contributeurs (aucune identification du statut, de la carrière, pas de détail des fonctions exercées au moment de la publication de l'article³), ce qui complique

énormément le repérage des positions et l'étude des corrélations⁴.

Les publications professionnelles

Les membres du corps des conservateurs d'État participent dans des pourcentages significatifs à des sommes dont la valeur scientifique est reconnue. Sur l'ensemble, on relève que 48 % des auteurs d'articles de *l'Histoire des bibliothèques françaises* sont des conservateurs (54 sur 113), et qu'ils ont apporté 53,5 % des articles. Ils fournissent 28 % des auteurs d'articles de *l'Histoire de l'édition française* (27 sur 97), et ont apporté 26,4 % des articles. Au total, les conservateurs ont pris une part sinon prépondérante, du moins très importante dans ces ouvrages de référence (81 conservateurs, soit 39 % des auteurs). Parmi eux, les anciens élèves de l'École des chartes représentent la majorité : 48 auteurs, soit 59,2 % des conservateurs, dont 30 pour *l'Histoire des bibliothèques* (48 %), et 18 pour *l'Histoire de l'édition* (66 %). Il n'est pas surprenant que ceux-ci appliquent ainsi leur formation d'historiens.

Sur l'ensemble des numéros des deux revues dépouillées, on recense 435 articles et 467 conservateurs rédacteurs, en comptant tous les auteurs et coauteurs, sans dédoublement. Le nombre des conservateurs collaborant à ces revues chute à 316 si l'on enlève les auteurs cités plus d'une fois.

Quant à l'enquête (il est vrai limitée) lancée par le CSB auprès de trois promotions de l'ENSB/Enssib/École des chartes, elle s'est révélée assez décevante : faible taux de renvoi⁵, faible moisson de réponses. La moitié

2. L'enquête a été dépouillée et analysée par Dominique Coq (Direction du livre et de la lecture) ; les entretiens personnels ont été réalisés par Claudine Lieber.

3. Les lecteurs auront certainement remarqué que, depuis le n° 1 de 2001, le *Bulletin des bibliothèques de France* publie une brève biographie des auteurs (Ndlr).

4. Seuls ont été retenus (pour des raisons d'accès aux sources), sauf exception, les articles écrits par des conservateurs d'État, y compris ceux ayant opté pour la fonction publique territoriale après la décentralisation.

5. Sur 158 questionnaires envoyés, 59 sont revenus, soit 40 %.

PETITE ÉTUDE SUR LES PUBLICATIONS DES CONSERVATEURS D'ÉTAT

de l'échantillon n'a rien ou très peu publié, mais 20 % des personnes interrogées ont publié 20 articles et/ou plus de 3 monographies.

D'où viennent ces conservateurs-auteurs ?

Dans les deux sommes historiques, les différents types de bibliothèques et services ont fourni des auteurs, en fonction ou honoraires (*cf.* encadré ci-dessous).

Histoire des bibliothèques Histoire de l'édition Répartition des auteurs par types d'établissements

Établissement	Nombre d'auteurs
BnF	18
BMC	9
IGB	6
BU	5
Ville de Paris	3
Bibliothèques de grands établissements	2
DPDU	2

La Bibliothèque nationale de France (BnF) est un foyer d'études, au-delà de sa propre histoire. Les bibliothèques municipales classées accueillent des personnels intéressés par un travail historique, de même que les bibliothèques de grands établissements. La part des bibliothèques universitaires, comme celle de l'inspection et de l'administration centrale (la Direction de la programmation et du développement universitaire), est liée à des personnalités pour qui l'écriture sur des matières professionnelles est une activité fréquente et naturelle, souvent associée à leur fonction. On retrouve d'ailleurs leurs noms dans l'analyse des autres publications.

Le dépouillement des deux revues offre souvent confirmation des places dans le palmarès. L'éventail des établissements et institutions représentés y est évidemment plus large. On a constitué deux regroupements fondés sur la parenté intellectuelle, le

Bulletin des bibliothèques de France (1989-1998) *Bulletin d'informations de l'ABF (1989-1994)* Répartition des auteurs par types d'établissements

Établissement	Auteurs	Nombre d'articles	Nombre d'occurrences*
BU	74	105	111
BnF	61	80	92
Administrations centrales	39	53	57
BM	37	45	49
BDP	21	34	34
Formation	17	27	28
BPI	10	15	15
Villette	7	12	12
IGB	7	11	–
CSB	1	4	–
Divers	28	48	–

* Nombre de fois où apparaît l'établissement. Ex. : 1 article écrit par 2 auteurs du même établissement = 2 occurrences.

groupe des administrations centrales et celui de la formation⁶ (*cf.* encadré ci-dessus).

Les bibliothèques universitaires⁷ arrivent en tête des auteurs et de la fourniture d'articles. La Bibliothèque nationale de France affirme l'importance de sa participation, devant les administrations centrales (17 auteurs crédités de 23 articles pour la Culture, 22 auteurs et 30 articles à l'Éducation nationale). On a préféré considérer séparément les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, qui viennent ensuite. Le groupe « formation » représente 17 auteurs⁸ et 27 articles, comme le total de la Bibliothèque publique d'information et de la médiathèque de la Villette. Le reste se répartit entre l'IGB, le CSB et diverses

institutions où les conservateurs exercent leurs fonctions : Conservatoire national des arts et métiers, Centre national de documentation pédagogique, Institut national de recherche pédagogique, Institut de l'information scientifique et technique, École polytechnique, grands établissements, bibliothèques de musées.

Si l'on cherche maintenant à comparer le nombre des auteurs, ainsi répartis par affectation, aux effectifs en poste dans ces mêmes types d'établissements⁹, le palmarès se transforme (*cf.* encadré page suivante).

Les auteurs de bibliothèques universitaires forment le gros bataillon des contributeurs (24 %), mais ils ne constituent que 10 % des conservateurs y exerçant leurs fonctions. Le schéma est inversé en bibliothèque municipale, où les 10 % d'auteurs représentent 24 % des conservateurs affectés dans ce type d'établissement. Le calcul ne peut être effectué pour les bibliothèques départementales de prêt, puisqu'un bon nombre de conservateurs d'État sont maintenant intégrés en fonction publique territoriale.

9. On s'appuie évidemment sur la répartition globale des effectifs en 1999 (liste des conservateurs fournie par la Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement), et non sur leur distribution au moment où les articles ont été publiés.

6. Le groupe des administrations centrales comprend les agents de la Direction du livre et de la lecture (DLL), les conseillers pour le livre, la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD), le Catalogue collectif national (CCN) et l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES). Celui de la « formation » réunit les centres régionaux de formation (CFCB), l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) et l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB).

7. Y compris la Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand.

8. Dont 10 auteurs en CFCB, 2 à l'IFB et 5 à l'Enssib ayant écrit au total 27 articles, dont 16 pour les CFCB, 4 pour l'Enssib et 7 pour l'IFB.

Bulletin des bibliothèques de France (1989-1998)
Bulletin d'informations de l'ABF (1989-1994)
**Rapport du nombre d'auteurs au nombre de conservateurs en exercice
dans les différents établissements.**

Établissement	% des publications	% de conservateurs en exercice
BU	24	10
BnF	18	19
Administrations centrales	12	65
BM	10	24
BDP	8	–
Formation	6	65
BPI	3	16
Villette	3	–
IGB	3	–
CSB	1	–
Divers	12	–

La part de la BnF (19 % des effectifs se livrant à la pratique de l'écriture) reste comparable aux calculs précédents. Le quota d'auteurs de la Bibliothèque publique d'information est assez proche avec 16 %.

Les effectifs en administration centrale et dans les secteurs de la formation collaborent aux revues dans de bonnes proportions.

L'affectation favorise-t-elle l'écriture ?

Quelle est donc l'incidence de la position d'affectation sur l'envie de publier ? Quels établissements portent à écrire ? Curieusement, l'environnement de la recherche universitaire ne joue pas le rôle catalyseur que l'on attendrait, puisque 90 % des conservateurs de bibliothèque universitaire ne fournissent pas de contribution aux revues dans cet échantillon¹⁰. Y a-t-il une influence du domaine de la spécialité dans laquelle on travaille ? Les sections sciences sont bien représentées, précédant les sections médicales, ce qu'expliquent l'intérêt et la culture

de leur personnel en matière de nouvelles technologies, conjugués avec la présence de conservateurs/chercheurs y exerçant leurs fonctions. La difficulté, déjà évoquée, d'identifier les positions ne permet guère d'aller plus loin dans l'analyse.

La vie en administration centrale, comme l'activité de formation (65 % des conservateurs affectés)¹¹ paraissent porter les personnels à retranscrire l'expérience ou les connaissances acquises dans la vie professionnelle, même si le *Bulletin des bibliothèques de France* n'est plus depuis longtemps le bulletin officiel des directions. Les établissements d'envergure nationale (BnF, BPI) favorisent certainement l'écriture, sans position majoritaire. Sous l'étiquette « divers », les grands établissements et les bibliothèques spécialisées apportent un complément limité (18 articles au total) ; les bibliothèques de musées réalisent une bonne performance (9 articles). Enfin, exercer son métier en bibliothèque municipale pousse incontestablement à écrire, malgré le manque de temps et la multiplicité des activités (un quart de l'effectif a fourni une contribution).

De quoi parle-t-on ?

La tendance des revues professionnelles, au fil des années, est d'organiser certains numéros autour d'un thème central unique. Le *Bulletin d'informations de l'ABF* consacre régulièrement une de ses livraisons au sujet choisi pour son congrès annuel. Les deux revues s'organisent visiblement pour ne pas traiter des mêmes matières en même temps, sauf lorsque l'actualité le réclame, comme lors du bicentenaire de la Révolution française en 1989. On évite ainsi de redoubler la prestation d'auteurs qui ont forcément leur domaine de spécialité ou de prédilection. Les thématiques sont parfois proches, souvent transversales, et permettent à plusieurs types d'établissements d'être présents à l'intérieur d'un même numéro, exception faite des sujets consacrés à une catégorie de bibliothèque (les bibliothèques dans l'université, ou la BnF).

Les directeurs d'établissement s'investissent volontiers dans l'écriture. Il faut dire qu'un bon nombre d'articles sont rédigés en fonctions, pour rendre compte d'une action de la bibliothèque ou du service. Les directeurs des services communs de documentation sont nombreux à publier : 34 directeurs, soit 46 % des auteurs universitaires, ont écrit 41 % des articles. Les sujets traités touchent à beaucoup de domaines, mais ce sont les nouvelles technologies, au sens large du terme (les informatisations, les nouveaux supports) qui remportent la palme, suivies par les comptes rendus d'expériences étrangères. Les autres préoccupations concernent les constructions et bâtiments, les publics, la formation, l'évaluation, les collections et la politique documentaire.

Les contributions de conservateurs de bibliothèques universitaires sont beaucoup plus nombreuses au *BBF* qu'au *Bulletin de l'ABF* (le double sur la période 1989-1994). En bibliothèque municipale, la proportion de directeurs est majoritaire

10. Trois numéros du *BBF* ont pourtant été entièrement consacrés aux bibliothèques dans le contexte universitaire pendant cette période.

11. Le pourcentage porte évidemment sur de petits effectifs.

PETITE ÉTUDE SUR LES PUBLICATIONS DES CONSERVATEURS D'ÉTAT

(65 %). La ville de Lyon semble propice à l'écriture : le directeur et quatre de ses adjoints ont fourni de la copie. L'autre ville productive est Nantes, dirigée pendant plusieurs années par un conservateur s'investissant dans la recherche.

Les sujets, distribués sur un large éventail, se portent particulièrement sur le patrimoine, ou vers la description, par leur directeur, d'établissements récents. Le dosage des articles entre les deux revues semble plutôt profiter au *BBF*¹². On remarque une tendance à écrire en collaboration, entre directeur et adjoint, entre adjoints, ou avec des personnes d'horizon différent, dans les deux types de bibliothèques, certainement de manière plus prononcée en bibliothèque municipale¹³.

En bibliothèque départementale de prêt, étant donné la population de cette étude, les auteurs sont presque uniquement des directeurs : 20 directeurs-auteurs, et une adjointe ont écrit 34 articles. Cette honnête moyenne d'écriture repose sur la présence dans l'échantillon d'auteurs entraînés. 19 établissements se trouvent représentés, soit un peu plus du cinquième des BDP¹⁴. Les contributions, très diverses, se répartissent entre les deux revues professionnelles analysées, avec une préférence cependant pour le *Bulletin de l'ABF*¹⁵.

L'importante participation de la BnF s'explique bien sûr par l'intérêt que portent les revues professionnelles à ce projet phare et à sa mise en œuvre, pendant cette période cruciale pour l'établissement. Le rôle de la BnF comme tête de réseau (en particulier pour les bases Opale et

Opaline) est également bien mis en valeur. Les aspects patrimoniaux, vus à la fois sous l'angle des collections et de la conservation, ne sont pas oubliés. On obtient au total une représentation assez équilibrée des divers départements et des matières, associée à la participation de quelques auteurs très actifs sur les sujets de premier plan (avancement du projet, conservation). 15 % des articles ont été écrits en collaboration, et sont souvent le fruit d'un travail entre le directeur d'un service ou d'un département et ses adjoints. Le quart des articles de la BPI est dû au service « Études et recherche ».

En administration centrale, la hiérarchie est assez peu présente. Les auteurs ne se trouvent pas forcément au sommet de la pyramide – directeur ou chef de département –, mais sont bien souvent les responsables de dossiers particuliers. Deux des 17 auteurs de la Direction du livre et de la lecture sont des conseillers pour le livre. Sur les 30 articles émanant de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, six ont été écrits par les directeurs successifs. Les articles du CSB sont tous dus à son président. Dans le secteur de la formation, le directeur de l'Institut de formation des bibliothécaires et un conservateur-chercheur occupent une part importante (10 articles au total). Enfin, les tandems interétablissements sont une rareté : malgré une culture en principe commune, trois articles seulement ont été écrits par des collègues appartenant à des établissements de types différents¹⁶.

D'où écrit-on ? L'axe Paris-Régions

Le décompte des articles émanant d'auteurs parisiens et franciliens, toutes catégories confondues¹⁷ (246 ar-

ticles), et des contributions provinciales (186 articles) fournit un constat en demi-teinte. Les établissements d'Ile-de-France produisent 57 % des articles, ceux de province 43 %. Les effectifs, nombreux en région parisienne, recèlent 189 auteurs, soit 21 % des conservateurs qui y travaillent. Leurs collègues de région sont très proches de ce niveau (123 contributeurs, représentant 18 % des effectifs régionaux). Le taux d'articles par personne est légèrement plus élevé en région (1,5, pour 1,3 en Ile-de-France).

La situation est un peu plus contrastée dans les bibliothèques universitaires, dont les conservateurs exercent surtout en province. On trouve 42 auteurs en région (contre 32 parisiens), soit 57 % des contributeurs universitaires. La présence dans leurs rangs de deux auteurs prolifiques augmente largement leur score total (66 % des articles dus à des Services communs de la documentation). Sur l'ensemble des effectifs universitaires, le pourcentage est légèrement favorable à la région parisienne : 13 % des conservateurs affectés en Ile-de-France apportent une contribution, et 9 % en province.

Publications et carrière

Les conservateurs français ne sont pas soumis à l'obligation de publier. Si la recherche et les publications peuvent légitimement figurer dans les missions d'un corps scientifique, on sait bien que ce type d'activité a normalement peu d'incidence sur l'obtention de promotions ou de postes convoités au cours de la carrière. En parcourant les revues, on voit pourtant avec surprise qu'une bonne proportion des auteurs se retrouve maintenant dans le corps des conservateurs généraux : 96 auteurs de l'échantillon (soit 34 %) figurent ou ont figuré dans ce corps¹⁸, alors que le pourcentage normal est de 16 %

12. Sur la seule période 1989-1994, 18 articles émanant de BM ont été publiés dans le *BBF*, contre 12 dans le *Bulletin de l'ABF*.

13. Huit articles sur 105 rédigés à deux en BU, 9 sur 46 en BM.

14. Pour une idée plus juste, il faudrait tenir compte des publications dans la revue *Transversales*.

15. Si l'on prend la même base de référence de 5 années de dépouillement (1989-1994), on trouve 6 articles originaux de BDP publiés dans le *BBF*, contre 13 dans le *Bulletin de l'ABF*.

16. Entre un SCD et une BDP, entre un SCD et un personnel DLL, et entre un SCD et un Urlist (Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique).

17. Quatre auteurs n'ont pu être classés.

18. S'ils sont, depuis, partis en retraite.

par rapport à l'ensemble des corps de conservateurs. Les conservateurs généraux ayant écrit au moins un article dans une revue représentent 39 % de l'effectif des conservateurs généraux. Le même phénomène se reproduit dans les deux autres publications citées. La proportion des conservateurs généraux auteurs y est pratiquement identique (37 %) ¹⁹. Avec la collection « Bibliothèques », elle atteint 42 % des auteurs ou directeurs d'ouvrages.

Qu'en conclure ? La présence dans les publications de nombreux chefs d'établissements y est sans doute pour une part. L'appel régulier à la collaboration de personnalités marquantes est aussi en cause, créant au passage un effet de cercle un peu clos (le nombre des auteurs repérés et réguliers est assez limité). Il reste que les conservateurs peuvent trouver, grâce aux publications, sinon une véritable gratification, du moins une utile notoriété au sein de la profession.

Fréquence et régularité

Les mêmes noms reviennent en effet plus ou moins régulièrement dans le dépouillement des publications. Les auteurs sont parfois fidèles à l'une des revues, mais partagent souvent leurs contributions entre les deux.

Le *Bulletin des bibliothèques de France* mène une politique volontariste, et sollicite les auteurs. S'il existe une part de contributions spontanées, elle est faible. On sollicite à l'occasion les mêmes personnes, dont on connaît déjà le champ de compétences et les qualités d'écriture.

Dans le laps de temps étudié, et pour les deux revues, 46 auteurs apparaissent trois fois ou plus. Le poids de certains auteurs est tel qu'il accroît fortement l'importance de la

catégorie d'établissement où ils se trouvent à un moment donné de leur carrière, et en fait évoluer les résultats. Ces conservateurs occupent par leurs écrits une place à part dans la profession et lui servent souvent de porte-parole.

Typologie des articles

La relation qui sous-tend les auteurs et leurs articles permet d'entrevoir plusieurs groupes de publications, parmi lesquels :

- les articles rédigés à la suite d'un travail de recherche (mémoires Enssib, travaux de 3^e cycle...), ou d'une formation ;
- les comptes rendus d'expériences ou de séjours à l'étranger ;
- les articles rédigés en fonctions, rendant compte d'expériences professionnelles ou d'activités particulières situées dans l'établissement ;
- les articles de réflexion allant au-delà des strictes obligations professionnelles ;
- les articles issus de l'activité de formation ;
- les hommages.

On peut certainement dégager, dans le champ professionnel, un petit groupe de conservateurs qui pratique l'écriture comme un complément nécessaire de ses activités. Ils écrivent soit pour formaliser et conceptualiser leur expérience dans un domaine de compétences (qui peut varier au cours de leur carrière), soit pour apporter une synthèse sur un sujet donné, souvent à la lumière de ce qui se pratique à l'étranger. Chez ces conservateurs, l'écriture est suffisamment régulière pour apparaître comme partie intégrante de leur métier.

Hors piste

C'est une réalité différente que l'on découvre avec l'enquête auprès des trois promotions de conservateurs et la série des entretiens, malgré

leur caractère partiel. On corrige un peu de cette manière la myopie de l'étude sur les revues : se trouve alors mise en lumière une diversité de participations à toutes sortes de périodiques (étrangers, spécialisés, régionaux, associatifs), à des catalogues, ouvrages collectifs et encyclopédies, dans des champs d'intervention très proches du livre. Il y est essentiellement question de bibliothéconomie et de sciences de l'information, qui prolongent bien souvent les activités professionnelles. L'histoire du livre semble ne plus intéresser grand monde, mis à part certains chartistes.

Parmi les domaines extérieurs au livre, la musique est la plus représentée, musique ancienne, mais aussi musique populaire américaine, rock, chanson, secteurs où certains conservateurs ont acquis une compétence reconnue. Les critiques littéraires ou spécialistes de littérature adulte sont rares, sans doute à cause de la concurrence des universitaires (un seul collègue, parmi ceux rencontrés, qui écrit sur la littérature médiévale), mais on découvre des traducteurs expérimentés. L'histoire de l'art, le commentaire sur l'œuvre de peintres, photographes, illustrateurs, graveurs et autres artistes sont des domaines favoris. Le théâtre, l'opéra et la mise en scène ont leurs adeptes. Figurent encore des disciplines et spécialités peu courantes dans nos métiers : préhistoire, géologie de la Côte-d'Ivoire, histoire économique, histoire des sciences et techniques, et même le peuple des chats ou les trains électriques anciens.

L'univers de la création littéraire appartient au domaine de l'intime. Ces conservateurs poètes, romanciers, prosateurs ou essayistes écrivent souvent depuis très longtemps, sous l'empire d'une vocation. Rien ou presque ne transparaît sur leur lieu de travail de leur passion de l'écriture. On ne peut pas parler de double vie, plutôt d'une organisation très stricte qui ordonne la coexistence des deux métiers. La question n'est pas vraiment de récupérer du temps - le

¹⁹. 10 des 27 conservateurs pour l'*Histoire de l'édition*, 20 des 54 conservateurs pour l'*Histoire des bibliothèques*.

PETITE ÉTUDE SUR LES PUBLICATIONS DES CONSERVATEURS D'ÉTAT

petit matin, les fins de semaine et les vacances restent des espaces de liberté autonomes –, mais il faut se détacher des préoccupations quotidiennes, ôter sa peau professionnelle, reconstituer « *une réceptivité étale, presque passive, pour accepter les mots qui viennent* »²⁰. Trouver la concentration et la disponibilité d'esprit nécessaires à l'écriture lorsqu'on est directeur d'établissement, chef de service ou conservateur aimant son métier, suppose une respiration, une distance qui donnent la latitude de tourner autour de soi.

Dans quelques établissements conservant un fonds littéraire prestigieux, le responsable doit endosser une fonction de représentation qui l'engage à écrire sur la collection un commentaire souvent fonctionnel, ou quelquefois situé aux confins de la poésie et du rêve. On est ainsi en pleine confusion des rôles. Mais, en principe, on ne transige pas, on ne mêle pas les registres.

L'influence de la bibliothèque

La proximité des livres possède-t-elle un pouvoir sur les esprits ? Seuls les naïfs, qui fantasment un bibliothécaire passant sa journée à lire, ont une réponse simple. La présence de la bibliothèque n'est jamais vécue par ces auteurs comme oppressante. Ils considèrent rarement les œuvres qu'elle contient comme autant d'ad-

versaires auxquels il faudra se mesurer.

Si les ressources offertes par les collections sont une manne très précieuse des auteurs de publications scientifiques et techniques, elles possèdent aussi des vertus stimulantes pour les créateurs d'œuvres littéraires. Leur utilisation des livres et revues de la bibliothèque n'est pas seulement épisodique. L'auteur appuie parfois son œuvre sur un cadre historique ou géographique particulier, et, comme tout créateur, vampirise des morceaux de la vie quotidienne. Mais c'est davantage la fascination née d'un lieu mythique, l'harmonie calme d'une salle ancienne, le dédale des « rues de livres » qui portent l'imagination et exaltent la rêverie. Les fantômes de Borges ou de Bataille ne traînent pas forcément bien loin.

En région ou à Paris, écouter et rencontrer des artistes d'autres disciplines, nouer et faufiler des contacts au sein d'un tissu culturel sont des nourritures essentielles. La Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information jaillissent spontanément comme des places riches du contact qu'elles apportent, aux conservateurs écrivains comme aux « écrivains ». Les sollicitations du milieu y sont nombreuses, la documentation de recherche très accessible. Quelques régions, des affectations à l'étranger offrent le même terrain, la rencontre qui fera naître l'idée d'une œuvre, un foyer culturel dense.

Peu de conservateurs ont sauté le pas et abandonné leur métier de base pour se consacrer à l'écriture. La plupart s'y refusent, par crainte d'être

voués à un productivisme de mauvais aloi, ou faute de confiance en leur talent, regrettant peut-être ce rendez-vous manqué. Surtout, ils se plaisent dans leur milieu professionnel, aiment leur métier de bibliothécaire, sa richesse humaine et intellectuelle, le sens des réalités et du concret qu'il leur donne.

On finira ce portrait rapide d'une activité si particulière sur une pointe d'amertume. L'écriture, dont nous avons vu qu'elle était peu fréquente dans la profession et assez mal répartie, souffre d'un manque de reconnaissance professionnelle. Avec le succès public, le regard des collègues change, se teinte d'admiration, de trouble et de beaucoup d'étonnement. Il arrive que les universitaires accordent alors à l'écrivain la considération auparavant refusée au conservateur de leur bibliothèque.

Pourtant recherches et publications ne sont guère valorisées dans le parcours d'une carrière. Rares aussi sont les positions où les jeunes conservateurs qui le souhaitent, par exemple les chartistes qui ont une thèse à leur actif, pourront continuer à s'adonner à la recherche. Les écrivains ou poètes qui publient sont parfois administrativement mal perçus, malgré leur discrétion généralement extrême.

Si l'on souhaite que tout ce travail intellectuel enrichisse le blason de la profession, et que l'activité de publication soit plus largement et équitablement répandue, il convient de rechercher les moyens propres à en mieux favoriser l'épanouissement.

Mars 2001

20. Colombe Babinet, « Portrait de Michèle Desbordes », *Et cætera*, CRL Centre, n° 10, décembre 1998.